

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 08 février 2021

À Strasbourg, les écoles peuvent candidater pour végétaliser leurs cours

Dans le cadre de la déclaration de l'état d'urgence climatique, la Ville de Strasbourg travaille à la mise en place d'actions concrètes et ambitieuses, notamment pour renforcer la place de la nature en ville. Ainsi, en complément du plan Canopée qui prévoit la protection et l'extension du patrimoine arboré public et privé, la Ville de Strasbourg souhaite accélérer la transformation de la ville, en premier lieu dans les écoles, au bénéfice des jeunes Strasbourgeois.es.

La démarche de désimperméabilisation et de végétalisation des cours d'écoles contribue à lutter substantiellement contre le réchauffement climatique, à renforcer le lien à la nature indispensable au développement de l'enfant et à repenser la fonction éducative des cours d'écoles et des établissements d'accueil du jeune enfant, en réinterrogeant notamment leurs usages, la mixité des espaces ainsi que leur place dans l'écosystème d'un quartier.

À ce jour, trois cours d'écoles (Branly, Fischart, Rhin) ont déjà été végétalisées et une concertation a lieu jusqu'en mars dans sept autres établissements, mobilisant les enfants, les personnels de l'Éducation Nationale, les personnels municipaux, les professionnels des EAJE (Établissements d'Accueil du Jeune Enfant), les parents et les associations périscolaires pour imaginer les aménagements et accompagner les équipes sur les travaux de déminéralisation qui débiteront durant l'été et à la Toussaint 2021. Le budget alloué à ces projets étant de 1 750 000 euros pour 2021 et de 5 millions d'euros pour 2022.

Au-delà de 2021, il est prévu de végétaliser 20 cours d'écoles par an. La Ville de Strasbourg lance donc un appel à candidatures, jusqu'au 23 avril 2021, invitant l'ensemble des établissements scolaires (maternelles, élémentaires) et de petite enfance à participer à cette démarche. À l'issue du mandat, l'objectif est d'offrir la possibilité à tous les établissements municipaux accueillant des enfants de transformer leurs espaces extérieurs et leurs abords.

À l'issue de cet appel à candidatures, les demandes seront analysées par un comité technique et politique. Les projets seront ensuite validés, hiérarchisés et planifiés selon des critères physiques (état actuel, potentiel et accessibilité) et qualitatifs (engagement de l'établissement et des équipes et propositions effectuées) pour être réalisés sur la période 2022-2025.

Vous trouverez en pièce jointe l'appel à candidatures envoyé aux établissements.